


FISHERY COUNTRY PROFILE	Food and Agriculture Organization of the United Nations	FID/CP/NER  Décembre 2007
PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	
RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación	

LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

I. Données économiques et géographiques générales

Tableau 1

Superficie:	1.267.000 km ²
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche:	4.000 km ²
Étendue de plateau:	1.263.000 km ²
Longueur des côtes:	0 km
Population (2005):	14.400.000
PIB au prix d'acquisition (2006):	3.500.000.000 \$EU
PIB par habitant (2006):	260 \$EU
PIB agricole (2005):	842.500.000 \$EU
PIB halieutique (2005):	75.000.000 \$EU

II. Données relatives aux pêches (2003)

Tableau 2

Données	Production	Importations	Exportations	Offre totale	Offre par habitant
	en tonnes poids vif				kg/année
Poisson destiné à la consommation humaine	55.900	615	12.231	11.972	3,7
Poisson destiné à la consommation animale et à d'autres fins	0	0	0	0	

Tableau 3

Nombre d'emplois (2004):	50.000
i) Secteur primaire (aquaculture comprise):	
ii) Secteur secondaire:	
Valeur brute de la production halieutique (2004):	47.319.614 \$EU
Commerce (2005):	
Valeur des importations halieutiques:	579.000 \$EU
Valeur des exportations halieutiques:	2.229.000 \$EU

III. Structure du secteur halieutique

1. Secteur général des pêches

Le Niger est un pays continental et donc sans façade maritime. Par conséquent le secteur des pêches ne comprend que le sous-secteur des pêches continentales

I. Profil des captures

La production de poisson, constituée essentiellement par le produit de la pêche de captures a connu une évolution en dents de scie au cours de la période qui va depuis 1972 à 2005 avec un minimum de 2.000 tonnes en 1985 et un maximum de 55.860 tonnes en 2003. Cette évolution est caractérisée par une tendance à la hausse très marquée pendant les sept dernières années, due aux diverses initiatives de développement de la pêche amplifiée et au retour du Lac Tchad en territoire du Niger. La production de poisson du lac Tchad se base sur trois espèces de poisson, qui peuplent les eaux nationales (*Heterotis niloticus*, *Clarias* sp et *Oreochromis niloticus*), a connu une augmentation régulière très significative entre 1999 et 2005 et représente ainsi de 62 à 78 pourcent de la production nationale. Elle est passée de 4.200 tonnes en 1999 à 43.700 tonnes en 2003 (poisson frais). Cette hausse productive est attribuable entre autre à l'amélioration de la collecte des statistiques de capture grâce à un appui institutionnel du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP - GCP/INT/735/UK) qui ont permis de mettre en place un système de suivi des informations sur les pêcheries du lac Tchad et le faible retrait du lac depuis sa réapparition

Les captures, classées par principaux groupes d'espèces et par zones de pêche sont résumées dans les tableaux suivants:

Captures par principaux groupes d'espèces: (source: données issues de l'analyse des statistiques de pêche obtenues à travers le TCP/NER/3002 «mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistiques de pêche artisanale» exécuté en 2006.

Tableau 4

Espèces/groupes d'espèces	Quantité (tonnes)	Pourcentage (pourcent)
<i>Clarotes</i> sp	240	0,81
<i>Distichodus</i> sp	358	1,218
<i>Heterobranchus</i> spp	358	1,218
<i>Clarias</i> sp	5.360	18,24
<i>Bagrus docmac</i>	1.065	3,62
<i>Bagrus bayad</i>	1.123	3,82
<i>Auchenoglanis</i> spp	906	3,08
<i>Labeo</i> spp	877	2,98
<i>Oreochromis niloticus</i>	5.233	17,80
<i>Gymnarchus niloticus</i>	14	0,00047
<i>Synodontis</i> spp	5.030	17,11
<i>Malapterurus electricus</i>	910	3,09

<i>Alestes</i> spp	301	1,02
<i>Heterotis niloticus</i>	453	1,54
<i>Chrysichtys</i> spp	445	1,51
<i>Citharinus</i> spp	193	0,65
<i>Lates niloticus</i>	1.525	5,19
<i>Mormyrus</i> spp	1.400	4,76
<i>Mormyrops</i> spp	669	2,27
<i>Hydrocynus</i> spp	343	1,16
Autres	2.582	8,78
TOTAL	29.385	100

Captures par zones de pêche: (tonnes)

Tableau 5

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fleuve (Pêcheries fluviales)	3.857	4.977,5	5.370	5.370	3.756	3.706
Lac Tchad (Pêcheries lacustres)	10.370	1.2962,5	15.000	47.300	47.300	45.000
Mares et retenues d'eau	2.293	2.859	3.150	3.150	410	1.312
Aquaculture		30	40	40	40	40
Total	16.520	20.798	23.560	55.860	51.506	50.058

II. Sites de débarquement

Au niveau de chacune des trois principales zones de pêche (fleuve et affluents, lac Tchad et mares et retenues d'eau) existe une multitude de sites de débarquement qui sont les petits débarcadères villageois ou des campements ou hameaux de pêcheurs. Au cours de l'enquête cadre réalisée dans le cadre du TCP/NER/3002 «mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistiques de pêche artisanale» 222 sites ont été recensés (tableau 6). Les quantités de poisson débarquées par jour sont variables en fonction des saisons, des années et des zones et sont de quelques tonnes à des dizaines ou centaines de tonnes. Cependant, le tableau relatif aux captures par zone donne l'importance des débarquements en fonction des principales zones de pêche.

III. Moyens de production

Les techniques de pêche varient en fonction des engins utilisés. On distingue:

- La pêche active;
- La pêche passive;
- La pêche collective;
- La pêche individuelle

La pêche active concerne surtout l'usage des harpons, des filets papillons et éperviers, celui des filets dérivants, est lié à certains endroits précis sur le fleuve et les lacs et se limite à des courtes saisons.

Concernant la pêche passive, on utilise les engins à hameçons (palangres), les filets maillants et les nasses.

Pour la pêche collective, on utilise les sennes, parfois les barrages (prohibés) et les éperviers groupés. Elle est surtout pratiquée par les membres d'une même famille.

La pêche individuelle est la plus pratiquée. Les prises de poisson sont très variées selon le matériel utilisé. Le tableau ci dessous donne les différents types d'engins utilisés et

leur nombre en fonction des zones de pêche (fleuve, lac Tchad et mares et retenues d'eau ou autres systèmes)

Synthèse des données collectées: (Enquête cadre 2006 TCP/NER/3002)

Tableau 6:

Strates	Filet maillant	Epervier	Palangre	Palangre	Nasse	Sites
			appâté	non appâté		
Fleuve Niger						
-Ecozone I	537	411	445	189	365	48
-Ecozone II	448	356	308	304	287	66
-Ecozone III	484	448	344	388	223	13
Sous total	1469	1215	1097	881	875	127
Lac Tchad & komadougou						
-Maïné	479	93	387	0	370	26
-Bosso	3023	225	5	260	544	39
Sous total	3502	318	392	260	914	65
Autres systèmes						
-Tillabéry						
-Tahoua	245	82	65	200	171	12
-Maradi	169	97	106	122	70	5
-Zinder	296	16	0	258	284	13
Sous total	710	195	171	580	525	30
TOTAL GENERAL	5681	1728	1660	1721	2314	222

IV. Principales ressources

Les ressources halieutiques sont constituées par le fleuve Niger et ses affluents et la Komadougou Yobé (pêcheries fluviales), le lac Tchad (pêcheries lacustres) et 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles (Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, 1999, Directions des aménagements et équipements ruraux agricoles et des ressources en eau, 2003).

Les pêcheries fluviales sont constituées par (i) le fleuve Niger qui traverse le territoire du Niger sur une longueur de 550 km; ii) ses sept affluents; iii) la Komadougou Yobé et iv) des cours d'eau fossiles (Dallols Bosso, Maouri) et des rivières (ruisseaux) à écoulement épisodique (Goulbis N'Kaba, N'Maradi et Korama). Leurs caractéristiques essentielles (longueur et volume annuel en eau) sont résumées dans le tableau 7.

La superficie totale en eau est estimée à 400.000 ha.

Tableau 7: principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur en km	Volume (millions de m ³)
1. Fleuve Niger	550	32.400
Gorouol (affluent)	105	322
Dargol (affluent)	142	160
Sirba (affluent)	100	697
Goroubi (affluent)	210	160
Dyamangou (affluent)	50	100
Tapoa (affluent)	42	40

Mékrou (affluent)	100	923
2. Komadougou (rivière)	160	501
3. Goulbi N'Maradi (rivière)	-	218
4. Maggia	-	173
5. Goulbi N'kaba	-	20
6. Korama	-	200
7. Dallol Maouri	-	250
8. Dallol Bosso	-	200
Total		36.364

Source: Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (MHE/LCD, 1999)

Les mares sont des étendues d'eau formées dans les dépressions des vallées et des cours d'eau temporaires à écoulement intermittent qui sont les vallées fossiles (Dallols Maouris et Bosso), la Korama, la Maggia, les Goulbis etc. Elles sont essentiellement alimentées par les eaux de pluies et sont au nombre de 970 (inventaire 1999). Leur régime, de type permanent, semi-permanent ou temporaire est fortement influencé par les précipitations et les prélèvements d'eau liés aux diverses utilisations (agriculture, élevage et autres).

Les retenues d'eau sont des plans d'eau résultant des barrages de faible ampleur réalisés dans le cadre de l'agriculture irriguée. Leur nombre est de 69 dont 46 réalisées dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) de 2001 à 2002.

Tableau 8: Répartition du nombre de mares et retenues d'eau par région

Localités (Régions du pays)	Mares	Retenues d'eau	Total
Agadez	9	1	10
Diffa	14	7	21
Dosso	113	14	127
Communauté urbaine de Niamey	13	3	16
Maradi	96	4	100
Tahoua	280	16	296
Tillabéry	145	20	165
Zinder	300	4	304
Total	970	69	1.039

Sources: Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (1999), Directions des Aménagements et Equipements Ruraux Agricoles et des Ressources en Eau (2003).

Après s'être retiré du territoire du Niger en 1976 suite aux grandes sécheresses, le Lac Tchad est revenu en 1998 et occupe environ 70 pourcent de son étendue d'antan estimée à 310.000 ha. Ce retour a fait renaître la pêche qui constitue la première activité économique génératrice de revenus, d'emploi dans la région de Diffa grâce à l'exploitation de trois espèces de poisson (*Clarias* sp, *Heterotis niloticus* et *Oreochromis niloticus*) peuplant la partie nigérienne du lac.

Certains de ces plans et cours d'eau, compte tenu de leurs caractéristiques physiques remarquables, de leur grande diversité biologique et de leur importance socioéconomique, ont été inscrits sur la liste des «Zones humides d'importance internationale» de la convention de Ramsar dénommés sites Ramsar. Le Niger a adhéré à ladite convention en 1987 avec l'inscription du Parc National du «W» comprenant entre autres la Tapoa et la Mékrou (affluents du fleuve) et la rive droite du fleuve Niger entre les deux embouchures desdits affluents comme premier site Ramsar. De cette date à 2005 le Niger a désigné neuf (09) autres pêcheries. Le tableau suivant résume la liste de ces sites, leur étendue et date d'inscription.

Tableau 9: Liste des sites Ramsar du Niger

Nom du site Ramsar	Superficie (ha)	Date de désignation
1. Parc National du W	220.000	1987
2. Moyen Niger I	88.050	Juin 2001
3. Complexe Kokorou-Namga	36.000	Juin 2001
4. Partie nigérienne Lac Tchad	360.000	Juin 2001
5. Dallol Bosso	376.162	Avril 2004
6. Dallol Maouri	318.966	Avril 2004
7. Moyen Niger II	65.850	Avril 2004
8. Mare de Tabalak	7.713	Septembre 2005
9. Mare de Lassouri	26.737	Septembre 2005
10. Mare de Dan Doutchi	25.366	Septembre 2005

Source: Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture (2005)

V. Méthodes de gestion des pêches principales

L'analyse de l'évolution du cadre institutionnel et juridique de la pêche et de l'aquaculture, de l'indépendance à nos jours, fait apparaître les insuffisances suivantes:

- Absence d'institutions publiques spécifiques et autonomes de gestion du secteur à tous les niveaux;
- Insuffisance de moyens humains, techniques et financiers sur les plans quantitatif et qualitatif;
- Insuffisance des lois et règlements régissant le secteur relativement à la non prise en compte de la participation des communautés de pêche dans la gestion des ressources halieutiques;
- Faiblesse des structures, des acteurs du secteur et des structures de la société civile (ONGs) d'encadrement des communautés de pêche;
- Faible prise en compte du genre.

Le faible accès des communautés de pêche aux services sociaux de base et le faible financement de la pêche et de l'aquaculture peuvent s'expliquer en partie par l'insuffisance de relations de collaboration ou de partenariat entre ces communautés et les institutions d'appui/conseil (ONGs nationales et internationales, projets, Institutions de Micro Finance, institutions de la coopération décentralisée etc.). Cette contrainte peut être levée car le secteur présente d'énormes potentialités (plus de 1000 plans d'eau totalisant plus de 400.000 ha, forte productivité piscicoles etc.) et des opportunités économiques valables: Plus de 20 milliards de francs CFA de contribution au PIB, 50.000 personnes vivant de la pêche, revenu individuel annuel de plus de 100.000 à 800.000 F CFA, rentabilité économique des actions de pêche et de l'aquaculture de 200 à plus de 300 pourcent et contribution importante à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la SDR et de la SRP.

Le développement de la pêche et de l'aquaculture est donc une opportunité pouvant contribuer significativement à la mise en place effective des processus de développement local et de la décentralisation contrariée en effet par la faiblesse, voire l'absence de fonds d'investissement endogènes à travers leur prise en compte accrue dans les plans et programmes de développement communaux et régionaux. Il permet aussi d'améliorer l'intégration des communautés de pêche dans les prises de décisions à la base.

Face à cette problématique, il ressort du plan d'action du programme 3 de la Stratégie de Développement Rural (SDR) ou cadre de référence en matière de développement rural au Niger adopté en novembre 2003 (sous programme 3.1) de l'élaboration de stratégies pour toutes les filières dont la pêche et l'aquaculture. La SDR a pour vocation d'opérationnaliser la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée en janvier 2002 au regard de la place prééminente du secteur rural dans l'économie nationale (41 pourcent du PIB, 44 pourcent des recettes d'exportation, 84 pourcent des ménages sont ruraux etc.).

Ainsi, il a été élaboré La Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture qui cadre avec cette logique générale de mise en œuvre de la SDR. Elle définit les nouvelles orientations concernant la pêche et l'aquaculture et constitue le cadre unique de référence dans ce domaine. Son élaboration a suivi un processus participatif et itératif dont les bases de discussions ont été, outre les expériences de tous les acteurs, les résultats et les leçons et enseignements tirés des actions de développement menées et des études diagnostic du sous secteur de la pêche et de l'aquaculture axées sur: i) les politiques, les institutions et les processus ayant un impact sur les communautés de pêche; ii) la pauvreté dans les communautés de pêche; iii) le genre et la micro finance; iv) la décentralisation et l'alphabétisation et v) des actions de renforcement des capacités des agents des institutions d'appui/conseil et des communautés de pêche.

Sa mise en œuvre sera assurée à travers le sous programme pêche et aquaculture, qui est intégré dans le plan d'action à moyen terme (PAMT) 2006-2011 qui a fait l'objet d'une consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification en novembre 2005.

Objectif général

L'objectif général de la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture est de *garantir une pêche responsable en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité, afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.*

Axes stratégiques, objectifs spécifiques et lignes d'intervention prioritaires

A partir des enjeux de développement de la pêche et de l'aquaculture et de la formulation de l'objectif général, la stratégie se décline en six (6) objectifs spécifiques regroupés au sein de deux axes stratégiques.

Axe stratégique N°1: Développer une pêche responsable pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et rendre visible la contribution du sous secteur dans l'économie nationale.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique à tous les niveaux;
- Promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles;
- Promouvoir la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques;

Lignes d'interventions prioritaires

Développer la pêche (pêcherie amplifiée- cours d'eau)

Développer l'aquaculture

Valoriser le potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie

Améliorer et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêche

Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de Pêche

Axe stratégique N°2: Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs pour améliorer la gestion du sous secteur de la pêche et de l'aquaculture

Objectifs spécifiques

- Développer l'accès des communautés de pêche à l'information et à la formation;
- Réduire les inégalités et iniquités par l'amélioration de l'accès des communautés de pêche aux services sociaux de base (santé, éducation, crédit, eau potable ...);
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture.

Lignes d'intervention prioritaires

Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs

VI. Communautés de pêcheurs

L'effectif des communautés de pêcheurs n'est pas connu avec précision par faute d'enquête/recensement exhaustif et régulier. Dans le bassin du fleuve Niger, les différents recensements effectués ont donné des nombres de 1.157 et de 7.983 en 1969 et 1985 (date

du dernier recensement). Avec le retour du lac Tchad en territoire du Niger à partir de 1998/1999 ayant entraîné un afflux important de migrants, le nombre de pêcheurs est estimé entre 10.000 et 20.000. Les communautés des pêcheurs appartiennent aux nationalités suivantes:

- Fleuve et mares: Nigériens, Nigérians, Maliens, Béninois
- Lac Tchad: Nigériens, Nigérians, Maliens, Camerounais, Soudanais, Tchadiens, Centrafricains

Sous-secteur de l'aquaculture

L'aquaculture se limite essentiellement à la pisciculture. Elle a fait l'objet de nombreuses investigations depuis 1974: pisciculture semi-intensive en étangs, pisciculture extensive et pisciculture intensive.

La pisciculture semi-intensive en étang a débuté en 1974 sur financement de l'ONG CARE International, Fonds de Contre Partie des Pays-Bas dans la vallée du fleuve. Elle n'a pas connu un grand succès à cause de l'importance des captures de poisson du fleuve.

La pisciculture extensive a été développée à partir de 1976 dans le but de la mise en valeur et de l'exploitation rationnelle des mares permanentes et semi-permanentes grâce à divers financements (OXFAM, UNICEF, collectivités territoriales, Fonds d'Aide et de Coopération/France, Banque Mondiale, B.I.D., Subvention au Développement du Secteur Agricole des USA) à travers tout le pays.

Les résultats obtenus ont été très concluants car il a été mis en évidence:

- Une forte productivité halieutique des mares (plus de 200 kg/ha/an dans beaucoup de mares, croissance pondérale de 1 gramme par jour pour les poissons-chat (*Clarias* sp) et le perche du nil (*Lates niloticus*);
- L'existence d'initiatives locales de gestion communautaire des pêcheries (pêcheries amplifiées) permettant de pérenniser les activités de la pêche malgré les aléas climatiques.

Les appuis apportés par l'UNICEF de 1982 à 1996, et tout récemment par le Programme pour des Moyens d'Existences Durables dans la Pêche (PMEDP GCP/INT/735/UK) à travers le développement organisationnel et institutionnel des communautés de pêche, ont permis de démontrer l'importance de la pêche dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, à inciter la mise en place de réformes d'ordre politique, institutionnel, législatif et réglementaire.

La pisciculture intensive quant à elle, a été menée grâce à un financement de la coopération française à travers le Projet «Action pour le Développement de l'Aquaculture au Niger» (ADAN) exécuté en trois phases de 1982 à 1996.

Le projet a consisté en la mise au point de techniques d'alevinage, de pré grossissement et de grossissement d'*Oreochromis niloticus* (Tilapia) ainsi que des essais de reproduction de *Heterobranchus bidorsalis*.

L'alevinage et le pré grossissement du Tilapia se sont faits en étang tandis que le grossissement pour la production de poisson marchand (élevage mono sexe mâle) se déroulait en cages flottantes.

Les résultats obtenus permettant de promouvoir le développement de la pisciculture et des pêcheries amplifiées sont:

- Maîtrise de la technique d'élevage de *Oreochromis niloticus*, (espèce bien appréciée par les consommateurs) et son transfert en milieu pêcheur;

- Tests/essais avancés sur la biologie de *Heterobranchus bidordalis* en vue de diversifier les systèmes de production piscicoles;
- Mise en place d'infrastructures pour la recherche piscicole (stations de Molli/Kollo);
- Formation de chercheurs et de techniciens de recherche dans divers domaines de la recherche piscicole;
- Mise à disposition de poisson aux moments des faibles captures de poisson (saison fraîche de novembre à janvier, et saison des pluies de juillet à septembre);
- Emergence de pisciculteurs privés dans le bassin du fleuve (depuis 1996, la filière de production a été prise en charge par les aquaculteurs formés et regroupés en association dénommée «Association des Aquaculteurs»).

Cependant, le développement de la pisciculture au Niger est confronté à des contraintes d'alimentation et d'ordre hydrographique. Il n'existe pas de possibilité d'alimenter gravitairement les étangs de pisciculture, les eaux se trouvant dans des excavations et le marnage est important au niveau du fleuve. Dans ces conditions, la pisciculture en étang ne peut s'envisager autrement que par pompage. Par conséquent et compte tenu du coût de l'énergie au Niger, l'utilisation des énergies renouvelables (solaire et éolienne) doit être explorée pour promouvoir la pisciculture rurale.

IV. Utilisation post-récolte

1. Utilisation du poisson

Les captures sont essentiellement destinées à la consommation humaine sous forme de poisson frais, poisson fumé, séché et frit. Le fumage reste la forme de transformation la plus importante et se fait par des méthodes traditionnelles. Elles consistent en règle générale à utiliser des fours traditionnels de forme circulaire à ciel ouvert construits en argile. Les insuffisances de ces méthodes sont une forte consommation en bois de feu, un temps de fumage relativement long, une détérioration rapide du poisson fumé et sa faible valeur marchande. Cependant, des fours améliorés (four altona et chorkor) ont été vulgarisés avec une faible adoption par les communautés de pêcheurs.

2. Marchés du poisson

Le poisson frais est écoulé essentiellement dans les chefs lieux de départements et de régions constituant les principaux marchés nationaux avec comme la ville de Niamey ou capitale du pays le principal centre de commercialisation de poisson. Les marchés internationaux sont les villes du Nigeria, notamment celles du nord où sont écoulées les quantités fumées du fleuve, des mares et retenues du centre et est du Niger et du lac Tchad. La part de la production fumée varie des zones de pêche, des saisons et de l'origine des pêcheurs. Les pêcheurs nigériens et les pêcheurs des zones reculées ou difficiles d'accès fument leurs captures déduites des quantités auto consommées estimées à 20 pourcent des dites captures. Les quantités fumées peuvent représenter 10 (fleuve) à plus 80 pourcent (mares et lac Tchad) des captures globales.

V. Rendement du secteur des pêches

1. Rôle des pêches dans l'économie nationale

Par la création de revenus et d'emplois en milieu rural et urbain, la pêche contribue de manière significative au développement socioéconomique. La rentabilité économique et financière des actions d'aménagement piscicole, la faisabilité technique, organisationnelle et institutionnelle de la co-gestion des ressources halieutiques et les autres opportunités économiques (fortes demandes intérieure et extérieure) garantiront durablement la contribution de la filière halieutique à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à croissance économique et en conséquence à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) résumée ci-dessous.

Tableau 10: Contribution de la filière halieutique aux OMD

Objectifs	Contribution
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Revenus tirés de la pêche, de l'aquaculture et de la commercialisation de poisson (150.000 à plus de 800.000 F CFA/pêcheur/an) à plus de 50.000 personnes et les nombreuses possibilités de leur augmentation significative contribueront à soustraire au moins lesdites personnes de l'état d'extrême pauvreté (revenu variant de 35.000 à 50.000 F CFA) et de la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	L'affectation d'une partie des revenus, particulièrement des femmes aux dépenses d'éducation
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Participation active des femmes à la transformation et à la commercialisation du poisson et le niveau des revenus (supérieur) qu'elles tirent leur garantiront à terme une autonomie économique
4. Réduire la mortalité infantile	La consommation de poisson (protéines, oligoéléments, vitamines ...) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies
5. Améliorer la santé maternelle	La consommation de poisson (protéines, oligoéléments, vitamines ...) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies Affectation d'une partie des revenus des femmes aux dépenses de santé
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	La consommation de poisson (protéines, oligo-éléments, vitamines) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies Affectation d'une partie des revenus des communautés de pêche aux dépenses de santé Les communautés de pêcheurs, groupes à risque représentent des partenaires prioritaires pour les programmes de lutte contre ces maladies
7. Assurer un environnement durable	Les mesures d'aménagement piscicole à travers la mise en place de la cogestion des ressources halieutiques, la protection et la restauration des bassins versants des plans et cours d'eau contribuent à la préservation, à la sauvegarde et à la gestion durable de la diversité biologique des écosystèmes aquatiques et terrestres
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	L'exportation et l'importation du poisson favorisent et promeuvent les échanges commerciaux et le développement du partenariat à l'échelle régionale, continentale et mondiale sur de bases saines à la faveur de la compétition

La pêche dans le bassin du lac fait partie des premières activités économiques dans la région. L'exportation de poisson fumé vers le Nigeria a généré une entrée de devises de 7.409.225.000 F CFA (Na-Andi, 2003) et des recettes douanières de 102.241.297 F CFA en 2003 (DGD, 2003). La pêche est pratiquée par des pêcheurs professionnels nationaux et étrangers (Nigeria, Tchad, Cameroun, Mali, République Centrafricaine, Soudan).

2. Demande

La consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2.1 kg par habitant et par an dans les gros centres urbains, ce qui donne une demande annuelle de 23.000 tonnes contre une production inférieure à 9.000 tonnes constituées par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac, du fait de son éloignement des centres de consommation, est essentiellement exportée au Nigeria sous forme fumée.

3. Offre

L'offre de poisson, fortement déficitaire, entraîne une importation de poisson (frais d'eau douce, congelé de mer) en provenance du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire dont les quantités annuelles ont varié de 348.429 à 723.197 kg de 1999 à 2005.

Tableau 11: Quantités de poisson importées (kg) et leurs valeurs (F CFA)

Années	Quantités (Kilogrammes)	Valeurs (Francs CFA)
1999	368.914	119.490.419
2000	723.197	183.928.929
2001	547.000	308.000.000
2002	453.802	164.824.089
2003	349.606	149.503.771
2004	449.694	178.244.391
2005	348.429	107.731.352
Total	3.240.642	1.211.722.951

Source: Direction des statistiques et des comptes nationaux du Niger

4. Commerce

Le marché intérieur est constitué par les agglomérations urbaines et semi urbaines dont les principales sont la ville de Niamey (capitale du Niger) ou premier centre de consommation de poisson et les chefs lieux des régions et des départements. Le poisson frais est le principal produit vendu.

La consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2,1 kg par habitant et par an dans les gros centres urbains, ce qui donne une demande annuelle estimée à 23.000 tonnes contre une production inférieure à 9.000 tonnes constituées par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac, du fait de son éloignement des centres de consommation, est essentiellement exportée au Nigeria sous forme fumée. L'offre de poisson, fortement déficitaire, entraîne une importation de poisson.

Le principal produit d'exportation est le poisson fumé vendu au Nigeria dont la grande quantité provient du lac Tchad (4.000 à plus de 9.000 tonnes par an) ces dernières années. Les recettes d'exportation annuelles sont de l'ordre de trois (3) à plus de sept (7) milliards de francs CFA.

Les produits importés sont le poisson frais d'eau douce et congelé de mer et les conserves en provenance du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire. Les quantités annuelles ont varié de 348.429 à 723.197 kg de 1999 à 2005.

5. Sécurité alimentaire

Les appuis aux initiatives communautaires de gestion des ressources halieutiques ont révélé les opportunités qu'offrent les pêcheries amplifiées dans la croissance économiques à travers la cogestion. En effet, les produits de la pêche contribuent à la sécurité alimentaire en fournissant les protéines d'origine animale et les éléments nutritifs, de même ils fournissent des revenus aux communautés de pêche et à l'Etat.

Le revenu annuel brut et net d'un pêcheur dans le bassin du fleuve en période de faible production a été estimé à 304.350 F CFA et 250.750 F CFA. Il constitue 85 pourcent du revenu global d'une famille de pêcheurs (Price, 1985) et démontre ainsi toute l'importance de la pêche dans l'économie familiale et la satisfaction des besoins fondamentaux. Au niveau des mares et retenues artificielles, le revenu d'un pêcheur par saison de pêche de 5 à 7 mois varie de 150.000 F CFA à 800.000 F CFA (mare de Tabalak, région de Tahoua).

Dans le domaine de la commercialisation de poisson, une étude menée de janvier à juin 2006 a montré que le revenu mensuel d'une femme commerçante a varié de 128.150 F CFA (femme revendeuse) à 331.080 F CFA (femme grossiste) (Fati, 2006). Ce revenu est affecté aux dépenses d'alimentation (46,9 à 49,4 pourcent), de logement (3,1 à 5 pourcent), d'habillement (9 à 10,9 pourcent), d'éducation des enfants (0,3 à 1 pourcent), de santé (3 à 4,6 pourcent), de manifestations et loisirs (3,4 à 13 pourcent), d'épargne (5 à 10 pourcent) etc.

L'introduction de simple four amélioré (construction avec des briques en argile) et de faible coût (moins de 30.000 F CFA) de fumage de poisson a permis non seulement de réduire considérablement les pertes après captures de poisson mais aussi et surtout d'augmenter de 33 pourcent le prix du poisson fumé par l'amélioration de sa qualité.

6. Emploi

Par absence d'enquête et ou d'étude approfondie, on estime que la pêche occupe environ 50.000 personnes (pêcheurs, commerçants/commerçantes et transformateurs/transformatrices).

Il est à noter aussi que les types d'emploi peuvent être très variés, surtout au lac Tchad: pêcheurs, commissionnaires, intermédiaires, transporteurs, manutentionnaires, restaurateurs/restauratrices, commerçants/commerçantes etc.

7. Développement rural

Les actions d'aménagement (empoissonnement, formation technique et organisation des pêcheurs, etc.) en vue d'une gestion durable des mares et retenues d'eau ont permis de mettre en évidence la forte productivité halieutique de ces plans d'eau et la rentabilité économique desdites actions comme en témoignent les résultats du tableau suivant obtenus dans le département de Tahoua et confirmées dans toutes les régions du pays.

Tableau 12: Rentabilité économique et financière des actions d'aménagement dans la région de Tahoua

Localité	Production (tonnes)		Coût de l'aménagement Investissement (FCFA)	Valeur production après aménagement (FCFA)	Rentabilité (pourcent)
	Avant l'aménagement	Après l'aménagement			
Rouafi	11	40	3.311.000	10.500.000	317
Région	< 50	773	50.518.335	135.304.165	267,8

Source: Harouna Talatou et Na-Andi Mamane T (2002)

Ces données démontrent l'opportunité que présente la pêche en terme de création de richesses et d'emploi et par conséquent les énormes possibilités de lutter contre l'exode rural.

VI. Mise en valeur du secteur des pêches

1. Obstacles

Les récentes études et enquêtes d'envergure nationale, régionale et locale menées durant la décennie écoulée (étude sur les politiques, institutions et processus ayant des impacts sur les moyens d'existence des communautés de pêche, études genre et genre et micro finance, étude sur le cercle vicieux de l'analphabétisme, étude sur la pêche et la décentralisation, étude sur le système de suivi des informations sur le poisson et l'analyse des acteurs au lac Tchad etc.) ont mis en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces/contraintes de la filière poisson résumées dans le tableau suivant:

Tableau 13: Forces, faiblesses, opportunités et menaces/contrainte de la pêche

<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité biologique des cours et plans d'eau - Contribution importante de la pêche et de l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique - Savoir-faire en pêche et pisciculture des communautés de pêche - Existence de marchés potentiels intérieurs et extérieurs - Forte productivité halieutique des pêcheries et rentabilité économique et financière des actions d'aménagement piscicoles et de la pisciculture 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des plans et cours d'eau - Prolifération de végétaux aquatiques envahissants (jacinthe d'eau, <i>Typha australis</i>, laitue d'eau) - Pressions démographiques - Surexploitation des ressources halieutiques - Dégradation de l'environnement
<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'organisation des acteurs à la base - Manque de plans d'aménagement de la pêche - Faible présence de services sociaux de base (crédit, santé, eau potable) - Législation et réglementation insuffisantes - Pertes après-capture en raison de l'absence de méthodes de conservation appropriées - Insuffisance de collaboration entre les institutions de gestion des ressources au niveau régional - Absence de partenariat entre les services de développement et les institutions de recherche - Insuffisance des données socio-économiques et biologiques servant d'instruments de planification et d'aménagement des pêcheries - Faible valorisation de la diversité biologique (espèces de poisson d'intérêt économique) et des initiatives locales de gestion des ressources naturelles en milieu rural par la recherche en socio économie, en biologie et en socio anthropologie - Faible financement de la filière 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de décentralisation - Volonté des communautés de pêche à participer activement aux processus de la décentralisation et du développement local - Prise en compte de la pêche et de l'aquaculture dans la SDR/SRP - "Vision partagée" en matière de gestion des ressources transfrontalières (ABN) - Présence de projets de développement et de gestion des ressources halieutiques (WWF, BAD, BAD/CEDEAO, UEMOA, A.L.G.), - Maîtrise de l'eau et existence de zones potentielles au développement des pêcheries amplifiées (bras morts) et de l'aquaculture - Existence d'infrastructures de recherche (stations de Molli et de Sona) et d'institutions de recherche (IRD, INRAN, Université) - Emergence de la société civile (APN, AMN, FENAFIP, - autres ONGs en dépit de leurs faiblesses institutionnelles: fonctionnement, représentativité) - Résultats probants d'amélioration et de diversification des moyens d'existence des communautés de pêche par des actions de faible envergure financière

Au regard des forces et opportunités, des améliorations sont possibles dans les domaines suivants:

1. Responsabilisation/participation des communautés dans la gestion des ressources halieutiques (cogestion) et le développement local;
2. Développement institutionnel et organisationnel par le renforcement des capacités ;
3. Accès des communautés aux services sociaux de base par le développement du partenariat stratégique;
4. Diversification des moyens d'existence par le développement des activités génératrices de revenus;
5. La législation et la réglementation.

2. Perspectives/stratégies de mise en valeur

Le secteur de la pêche et de part le monde a été jusqu'à une date récente très peu pris en compte dans les politiques et plans de développement socioéconomique. Au Niger, cet état de fait a été exacerbé par la récurrence des aléas climatiques (sécheresses, érosions) ayant amenuisé les ressources en eau de surface et les stocks de poisson au fil du temps, les insuffisances juridiques et institutionnelles. Il en est résulté la non visibilité et lisibilité de la filière dans le développement socioéconomique et conséquemment sa marginalisation en dépit de sa contribution financière et son rôle non négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines. Les perspectives d'un développement de la pêche ne sont plus à démontrer et sont:

- Nécessité de concilier protection de l'environnement et développement de la pêche;
- Prise en compte totale de la pêche dans les processus de développement local et de la décentralisation;
- Mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire approprié au développement de la pêche.

Nécessité de concilier protection de l'environnement et développement de la pêche

Les capacités de production des écosystèmes aquatiques dépendent beaucoup de la nature et de l'état des sols, des roches, de la végétation de leurs bassins versants et des activités anthropiques. La qualité biologique des eaux, dépendant elle-même de la qualité physico-chimique, détermine leur productivité halieutique par le biais des phénomènes physiques et chimiques d'altération et de décomposition des matières minérales et organiques et d'érosion des sols et de transport de matières/matériaux. L'état du milieu physique et biologique (végétation) influe sur l'ampleur de ces phénomènes. Ainsi, la dégradation du couvert végétal s'accompagne d'une accumulation de matières organiques et minérales par l'érosion entraînant une pollution physique et chimique ayant des impacts négatifs sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Aussi, les zones latérales des cours et plans d'eau ou plaines d'inondation sont déterminantes dans la production de poisson. Elles constituent en effet les lieux de reproduction et d'alimentation des poissons en période de crue et leur existence et étendue déterminent la capacité de renouvellement des stocks de poisson. Il apparaît alors que la capacité de production de poisson des eaux est étroitement liée au milieu ou environnement, ce qui implique sa prise en compte dans toute action de développement de la pêche.

Aussi, la pêche contribue à «assurer un environnement durable, objectif 7 du Millénaire pour le développement» à travers:

- la bonne gouvernance de la pêche artisanale concourant à la gestion durable des ressources aquatiques et fournit des leçons en matière de gouvernance de l'eau;
- Les mesures d'aménagement piscicole de mise en place de la cogestion des ressources aquatiques et la protection et restauration des bassins versants des plans et cours d'eau assurant la préservation, la sauvegarde et la gestion durable de la diversité biologique des écosystèmes;
- Le poisson est un excellent indicateur pour mesurer la qualité physico-chimique d'un écosystème et de son bassin versant.

Prise en compte totale de la pêche dans les processus de développement local et de la décentralisation

Le développement de la pêche est une opportunité pouvant contribuer significativement à la mise en place effective des processus de développement local et de la décentralisation contrariée en effet par la faiblesse, voire l'absence de fonds d'investissement endogènes à travers leur prise en compte accrue dans les plans et programmes de développement

communaux et régionaux. Il permet aussi d'améliorer l'intégration des communautés de pêche dans les prises de décisions à la base.

Mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire approprié au développement de la filière

L'analyse de l'évolution du cadre institutionnel et juridique de la pêche de l'indépendance à nos jours fait apparaître les insuffisances suivantes:

- Absence d'institutions publiques spécifiques et autonomes de gestion de la filière à tous les niveaux;
- Insuffisance de moyens humains, techniques et financiers sur les plans quantitatif et qualitatif;
- Insuffisance des lois et règlements régissant la pêche relativement à la non prise en compte de la participation des communautés de pêche dans la gestion des ressources halieutiques;
- Faiblesse des structures des acteurs de la pêche et des structures de la société civile (ONGs) d'encadrement des communautés de pêche.

Pour pallier à cette situation, il est nécessaire de i) créer une institution publique nationale autonome de gestion et d'organisation de la pêche avec ses démembrements à tous les niveaux dotés de moyens humains, techniques et financiers appropriés, ii) de réviser les textes législatifs et réglementaires avec une prise en compte effective de la gestion participative des ressources aquatiques et du processus de la décentralisation, iii) de promouvoir et renforcer le développement institutionnel et organisationnel des communautés de pêche.

Etablissement de partenariat stratégique au profit des communautés de pêche

Le faible accès des communautés de pêche aux services sociaux de base et le faible financement de la filière halieutique peuvent s'expliquer en partie par l'insuffisance de relations de collaboration ou de partenariat entre ces communautés et les institutions d'appui/conseil (ONGs nationales et internationales, projets, FMI, institutions de la coopération décentralisée etc.). Cette contrainte peut être levée car la filière présente d'énormes potentialités à exploiter.

Les stratégies de mise en œuvre se résument à celles du Sous Programme Pêche et Aquaculture (se baser sur les principaux résultats de l'analyse des moyens d'existence des communautés de pêche au Niger en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces des différents types de pêcheries, sur les axes stratégiques définis dans le cadre de la Stratégie de développement rural SDR et sur les principes du Code de Conduite pour une Pêche Responsable CCPR). Le Sous Programme Pêche et Aquaculture constitue le plan d'action de la Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture intégré dans le plan d'action de la Stratégie de développement Rural (SDR) de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Ses composantes de mise en œuvre sont:

- a. Composante 1: Développement de la pêche (pêcheries amplifiées et cours d'eau);
- b. Composante 2: Développement de l'aquaculture
- c. Composante 3: Valorisation du potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie
- d. Composante 4: Amélioration et diversification des moyens d'existence des communautés de pêche
- e. Composante 5: Amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de Pêche
- f. Composante 6: Renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et aquaculteurs pour améliorer la gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture
- g. Composante 7: Suivi et évaluation.

3. Recherche

- Institut National de la Recherche Agronomique (INRAN)
- Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey
- Faculté des Sciences de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

Aucun projet de recherche véritable n'est actuellement en cours d'exécution.

4. Éducation

Il n'existe pas d'institutions de formation (éducation) spécialisées dans le domaine de la pêche. Cependant, les deux facultés précitées et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) assurent des formations générales en Eaux et Forêts et Environnement comprenant la pêche. Dans le domaine de l'appui au développement et ou du développement communautaire, il existe plusieurs ONG spécialisées dans le renforcement des capacités (*capacity building*).

5. Aide extérieure

Projets en cours

- Petits Projets de Subventions PPS/FEM (financement FEM ou GEF)*
- Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger (financement FEM à travers l'Autorité du Bassin du Niger ABN)*

Plusieurs activités économiques dont la pêche sont financées sous forme de micro subventions ou micro projets en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté à travers la protection, la conservation et la sauvegarde de la diversité biologique et le renforcement des capacités.

Dans le domaine de la pêche il a été créé une station d'alevinage et des actions d'aménagement piscicole (formation, empoissonnement, protection et restauration des milieux aquatiques) ont été exécutés dont les résultats escomptés sont;

- Des alevins de qualité de plusieurs espèces de poisson sont disponibles au profit des communautés de pêche;
- La productivité des plans d'eau dans le bassin du Niger au Niger est améliorée;
- La biodiversité halieutique est conservée;
- Les revenus des acteurs de la pêche sont améliorés et diversifiés.

Les institutions impliquées sont les ONG et les organisations communautaires de Base et les services publics comme structures de pilotage.

Projets prévus

- Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques proliférantes en Afrique de l'Ouest GIAAP/IMIAW (financement Fonds Africain de Développement et Etats), durée de 5 ans à partir de 2008.*

Objectif:

Contribuer à la maîtrise de la prolifération des végétaux aquatiques et de réduire au minimum les effets résiduels de ces végétaux à travers la gestion durable des ressources naturelles afin de maximiser leur apport au développement social, économique et environnemental.

Résultats escomptés

1. L'infestation est considérablement réduite sur toutes les plans et cours d'eau infestés;
2. 18.750 à 37.000 personnes sont mobilisées et sensibilisées en faveur des activités de gestion de l'eau;
3. 50 comités villageois de 20 membres sont formés et organisés;
4. 300 agriculteurs sont formés à la production et utilisation du compost pour produire 55 tonnes de produits agricoles par an;

5. 5 techniciens sont formés à la lutte biologique;
6. 3 unités d'élevage d'agents biologiques de lutte sont créées.

Institutions impliquées: Services publics, ONG, Collectivités territoriales et Organisations communautaires de Base.

b. Projet de préservation des ressources en eau et gestion des écosystèmes aquatiques dans le bassin du Niger (projet multinational et plurisectoriel, financement Banque Mondiale)

Objectif: Contribuer à la gestion intégrée des ressources en eau et à la protection de l'environnement.

Résultats escomptés (domaine pêche)

1. La productivité halieutique des plans d'eau est améliorée;
2. La biodiversité halieutique est connue;
3. La contribution de la pêche à l'économie locale et à l'échelle du bassin est connue;
4. Les revenus de tous les acteurs de la pêche sont diversifiés et augmentés;
5. Les capacités des acteurs sont renforcées.

Institutions impliquées: Services publics, ONG, Collectivités territoriales et Organisations communautaires de Base.

VII. Institutions oeuvrant dans le secteur des pêches

La pêche, en tant qu'activité économique et sociale, n'a pas encore fait l'objet d'un département ministériel spécifique à part entière.

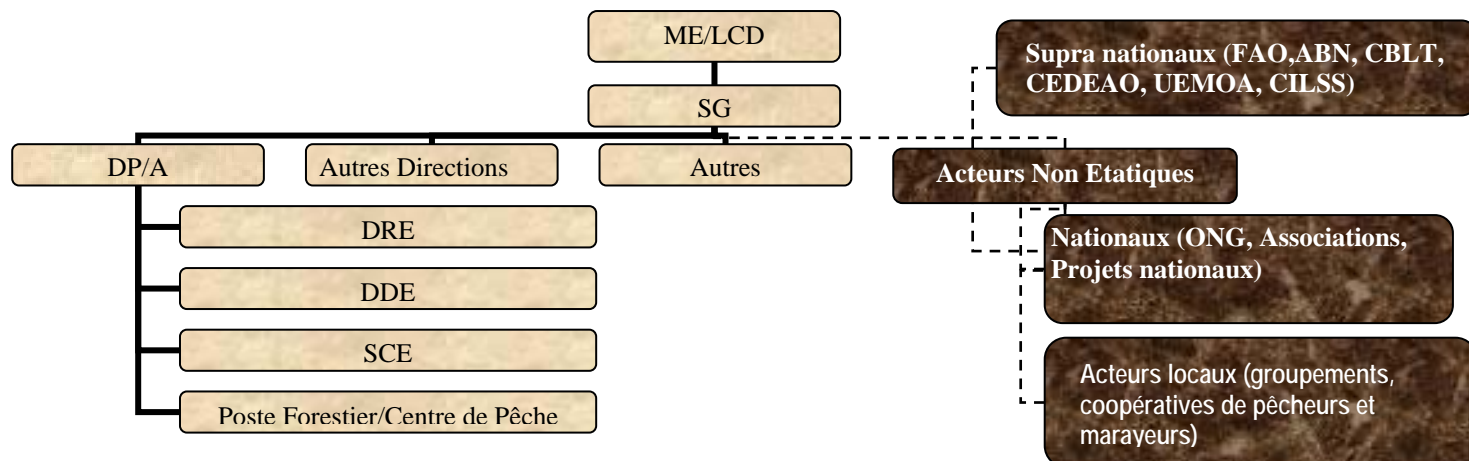
Aussi, son ancrage institutionnel, de l'indépendance à nos jours, a été surtout marqué par une instabilité. En effet, pendant cette période, le secteur de la pêche et de l'aquaculture, intégré dans les différents départements ministériels en charge du Développement Rural et de l'Environnement (Economie Rurale, développement Rural, Hydraulique et Environnement, Environnement et Lutte Contre la Désertification n'a été géré par une direction nationale spécifique que de 1982 à 1987 sans une déconcentration véritable.

Ce parcours institutionnel marqué par l'arrimage du secteur de la Pêche et de l'aquaculture à celui de la Faune et des forêts trouverait ses explications dans l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels pouvant permettre à une Direction spécifique de la Pêche et de l'aquaculture de fonctionner et atteindre efficacement ses objectifs. Du reste, faute de ressources, mais certainement par manque d'une politique clairement définie par l'État et soutenue par les organismes promoteurs du secteur rural, l'expérience tentée entre 1982 et 1987 (Direction de la Pêche et de la Pisciculture) n'a pas été concluante. L'évolution très récente observée à partir 2005 par l'adoption de la loi 2005-13 du 27 mai 2005 portant statut autonome du personnel du cadre des Eaux et Forêts et de son décret d'application et des autres textes réglementaires et celle du Décret N° 2007-376/PRN/ME/LCD du 6 septembre 2007 portant organisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification se traduira par la création d'une Direction Nationale de la Pêche et de l'aquaculture au sein d'une Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

Les tentatives d'organisation des pêcheurs, mareyeurs et mareyeuses ont commencé à partir des années 1980 à travers des projets d'équipement et de formation des pêcheurs, des mareyeurs et des mareyeuses. Elles ont abouti à la mise en place de coopératives dans toutes les zones à potentialités piscicoles.

Les véritables structures organisationnelles des acteurs de la filière ont été créées à partir de 1990 avec l'avènement de la démocratie qui s'est accompagnée de l'émergence de la société civile notamment les organisations socioprofessionnelles.

Institutions de la pêche au Niger



Ainsi les principales organisations formelles de la filière mises en place de 1990 à aujourd'hui ont été:

- L'Association des Pêcheurs du Niger (APN) par Arrêté N° 260/MI/DAP/SA du 13 Décembre 1995; elle comprend des sections régionales, départementales et cantonales;
- L'Association des Mareyeurs du Niger (AMN) par Arrêté N°146/MI/AT/DAPJ/SA du 05 Juin 2000;
- L'Association des Vendeurs et Revendeurs de poisson du Niger (AVRPN) par Arrêté N°085/MI/AT/DAPJ/DLP du 02 Mars 2001;
- L'Association Des Aquaculteurs du Niger (ADAN);
- La Fédération Nationale des Associations pour la Filière Poisson (FENAFIP) par Arrêté N°465/MI/DGAP/DLP du 28 Novembre 2005.
- Plusieurs coopératives et unions de coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses dans les régions à fortes potentialités piscicoles (Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa).

En plus des services étatiques, ces organisations sont appuyées sur le plan technique, organisationnel et institutionnel en vue de leur bon fonctionnement par des institutions de la société civile (ONG, Associations, OSP) dont les plus importantes sont la Contribution à la Gestion des Zones Humides (COGEZOH), l'Eco Développement Participatif (EDP), Poisson Pour Vivre, l'Association des Jeunes pour la Promotion de la Pêche et de la Pisciculture, l'Association pour le développement de l'Aquaculture.

Au niveau régional, le Niger, est membre de plusieurs institutions régionales et sous-régionales ayant pour missions majeures l'intégration socioéconomique. Les plus indiquées dans le cadre du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS déployant chacune des efforts importants d'élaboration de politiques et stratégies communes de développement socioéconomique durable y compris la gestion des ressources naturelles partagées et non partagées. Il faut signaler aussi les coopérations mixtes Nigéro Béninoise, Nigéro Malienne et Nigéro-Nigérienne. Au niveau international, on peut noter la FAO.

VIII. Cadres juridiques généraux

La pêche, sur le plan législatif et réglementaire, est régie par la loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant régime de la pêche dont le décret d'application est cours d'élaboration. Cette loi définit les modes d'accès aux ressources halieutiques avec reconnaissance du droit coutumier et privé, les périodes de fermeture et d'ouverture de la pêche, les mesures de protection et les interdictions et reconnaît les possibilités/libertés de regroupements ou d'associations pour mieux gérer les ressources halieutiques. Néanmoins, elle présente les insuffisances suivantes: non prise en compte des pêcheries amplifiées et non affirmation de la gestion communautaire (la cogestion) qui garantissent la responsabilisation et l'implication effectives des communautés de pêche dans les processus de développement à tous les niveaux.

Cependant, le secteur rural comprenant la pêche est régi par un ensemble de textes législatifs et réglementaires constituant le Code Rural. Ce dernier vise à regrouper tous les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles autour des thèmes suivants:

- oLa sécurisation des opérateurs ruraux;
- oLa conservation et la gestion des ressources naturelles;
- oL'organisation du monde rural et
- oL'aménagement du territoire.

Les Commissions Foncières (COFO) où sont représentés tous les acteurs sont créées à cet effet et constituent un cadre de réflexion, de prise de décisions et de prévention des conflits en matière de gestion des ressources naturelles.

Le décret d'application de la loi n° 98-042 en phase de finalisation remédiera aux insuffisances constatées relativement à la cogestion sur la base de la prise en compte des principes et buts du Code de Conduite pour Une Pêche Responsable (CCPR) de la FAO.